

Annexe 5 Concertation et communication

Parcours de concertation

2014	30 janvier	LISBOURG : Conseil Municipal	Vote du Conseil Municipal pour l'extension à l'ensemble du territoire de l'étude de faisabilité sur un projet d'implantation d'aérogénérateurs.
	17 septembre	Communauté de Communes	Rdv M. BRIDOUX - Président
	20 octobre	Article de Presse – La Voix du Nord	« Lisbourg : aux prémices d'un projet éolien »
	2 décembre	LISBOURG	Rdv M. CROHEM - Maire
	11 décembre	Communauté de Communes	Rdv M. BRIDOUX - Président
2015	31 mars	Communauté de Communes	Rdv M. BRIDOUX - Président
	30 avril	Communauté de Communes	Rdv M. BRIDOUX - Président
	23 juillet	LISBOURG	Rdv M. CROHEM - Maire
2016	3 février	Communauté de Communes	Rdv M. BRIDOUX - Président
	14 avril	Communauté de Communes	Rdv M. BRIDOUX - Président
	29 juin	LISBOURG	Rdv M. CROHEM - Maire
	19 octobre	LISBOURG : Conseil Municipal	Vote du Conseil Municipal pour l'utilisation des chemins communaux par la société d'exploitation de parc éolien
	25 octobre	LISBOURG	Rdv M. CROHEM - Maire
	27 octobre	Article de Presse – L'abeille de la Ternoise	« Une salle multifonctionnelle avant des éoliennes »
	2 novembre	LISBOURG	Distribution toute boîtes de flyers pour annoncer la permanence publique du 25 novembre.
	18 novembre	VERCHIN – CREPY – EQUIRRE - PREDEFIN	mise en place d'affiches sur les panneaux d'information des communes pour annoncer la permanence publique du 25 novembre.
	24 novembre	Communauté de Communes	Rdv M. BRIDOUX - Président
	25 novembre	LISBOURG	Permanence Publique sur le projet éolien de LISBOURG 1 et 2
	8 décembre	Article de Presse – La Voix du Nord	« De zéro à douze éoliennes (ou plus) : la révolution en marche à Lisbourg »
15 décembre	Article de Presse – L'abeille de la Ternoise	« Une salle multifonctionnelle avant des éoliennes »	
2017	19 avril	LISBOURG	Rdv M. BARBIER - M. CROHEM - Maire
	4 avril	LISBOURG	Rdv M. CROHEM - Maire
	16 février	LISBOURG	Rdv M. BARBIER - M. CROHEM - Maire
	16 janvier	LISBOURG	Rdv M. CROHEM - Maire

Flyer

Prospectus distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune à partir du 24 juin, avant la deuxième permanence.

**Commune de Lisbourg
information
sur le projet éolien**

Depuis une dizaine d'années, la commune s'est engagée dans une démarche de développement de l'éolien sur notre territoire.

Dans le cadre des projets portés par la société OSTWIND;

Les enquêtes publiques des projets "Fontaine-le-Sec" et "Le Groseiller" se tiendront du 17 juin au 17 juillet 2019.

Les commissaires enquêteurs seront à votre disposition en mairie :

Pour la SEPE Fontaine-le-Sec:

- Lundi 17 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- Samedi 29 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 3 juillet 2019 de 09h00 à 12h00
- Mardi 9 juillet 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 17 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Pour la SEPE Le Groseiller :

- Lundi 17 juin 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Mercredi 26 juin 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Samedi 29 juin 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Vendredi 12 juillet 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Mercredi 17 juillet 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

Bernard CROHEM, Maire. **IPNS**

**Commune de Lisbourg
information
sur le projet éolien**

Depuis une dizaine d'années, la commune s'est engagée dans une démarche de développement de l'éolien sur notre territoire.

Dans le cadre des projets portés par la société OSTWIND;

Les enquêtes publiques des projets "Fontaine-le-Sec" et "Le Groseiller" se tiendront du 17 juin au 17 juillet 2019.

Les commissaires enquêteurs seront à votre disposition en mairie :

Pour la SEPE Fontaine-le-Sec:

- Lundi 17 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- Samedi 29 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 3 juillet 2019 de 09h00 à 12h00
- Mardi 9 juillet 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 17 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Pour la SEPE Le Groseiller :

- Lundi 17 juin 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Mercredi 26 juin 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Samedi 29 juin 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Vendredi 12 juillet 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Mercredi 17 juillet 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

Bernard CROHEM, Maire. **IPNS**

EVENEMENTS

25 avril 2019 : appel téléphonique reçu du Tribunal Administratif.

26 avril : acceptation de l'enquête et obtention des coordonnées d'un interlocuteur de l'Organisateur de l'enquête à la Préfecture du Pas-de-Calais / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial / Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de L'Environnement / Section des Installations Classées (DCPPAT - BICUPE- SIC). *Ci-après désigné par « Organisateur de l'enquête » (OE).*

6 mai : point téléphonique avec l'OE, qui est en attente de la nomination du CE pour le projet Lisbourg 1, car il s'agit de 2 projets et enquêtes simultanés. Rendez-vous pris avec lui le jeudi 9 mai à 10h en ses locaux pour récupérer le dossier.

9 mai :

- Parution d'un article dans la Voix du Nord « Xavier BERTRAND opposé à un nouveau projet de cinq éoliennes ».
- Point avec l'OE à la préfecture : récupération du dossier sous forme papier et numérique (une clef USB) et calage de 5 dates de permanence entre le 11 juin et le 10 juillet.
- Point téléphonique avec Monsieur le maire qui accepte d'organiser une réunion avec la participation d'OSTWIND, mais à partir de la semaine du 27 mai du fait de ses contraintes personnelles avant cette date.

10 mai : réponse au mail de l'OE reçu ce jour, porteur d'un projet d'arrêté, avec les remarques suivantes :

- Fournir le rapport de M. le Directeur de la DREAL en date du 25 février 2019, déclarant la recevabilité du dossier (non trouvé dans le dossier).
- Vérifier les horaires d'ouverture avec la mairie, qui devra en outre valider les dates de permanence.
- Préciser le rayon d'affichage retenu.
- Le dossier devra être consultable sur le site de la préfecture dès le premier jour de l'enquête (seulement 2 documents publiés à date).
- Le public doit pouvoir contribuer électroniquement dès le premier jour de l'enquête (absence du bouton « Réagir à cet article » sur le site de la préfecture).

13 mai : réception d'un mail de la secrétaire de mairie faisant état des contraintes de la mairie qui remettent en cause le planning de permanence proposé. Les horaires d'ouverture de la mairie sont également précisés.

14 mai :

- Point téléphonique avec la secrétaire de mairie pour préciser ces contraintes et positionner de nouvelles dates en faisant l'hypothèse d'un décalage d'une semaine de l'enquête.
- Envoi d'un mail à l'OE résumant cette problématique et lui proposant un décalage d'une semaine.
- Réception d'un mail de l'OE donnant son accord pour un décalage de l'enquête au 17 juin.

15 mai : réception d'un mail de l'OE porteur du rapport de recevabilité de la DREAL.

16 mai : échange téléphonique avec l'OE qui confirme que tout est OK sur la base des nouvelles dates posées avec la mairie.

18 mai : réception d'un courrier de la préfecture porteur de l'arrêté signé le 15 mai 2019 par le Préfet.

27 mai : réception d'un mail de l'OE porteur de l'avis de la Communauté de Communes du Ternois.

29 mai : échange téléphonique avec Monsieur le Maire pour planifier une réunion préparatoire le 7 juin avec la participation du pétitionnaire.

7 juin : réunion avec le maire et le pétitionnaire en mairie de LISBOURG, visite des lieux (voir annexe 7).

11 juin : réception d'un mail de l'assistante au Chef de Projets OSTWIND, porteur des documents suivants :

- La délibération de la commune de LISBOURG en date du 30 janvier 2014.
- La délibération de la commune de LISBOURG en date du 19 octobre 2016.
- La délibération de la commune D'HEZECQUES en date du 8 avril 2017.
- Le registre de la permanence publique qui s'est tenue le 25 novembre 2016 à LISBOURG.
- Les articles parus dans « La voix du Nord » et « Terres et Territoires » le 31 mai annonçant la tenue de l'enquête publique pour le projet éolien SEPE « LE GROSEILLER ».

13 juin : réception d'un mail de de l'assistante au Chef de Projets OSTWIND porteur du certificat des constats d'huissier établis en date du 31 mai 2019 par la SCP FONTAINE VALLET concernant les affichages et publications règlementaires de l'enquête publique de la SEPE « LE GROSEILLER ».

17 juin : première permanence.

- 9h00 : début de la première permanence. Ajout du registre d'enquête publique paraphé et coté au dossier et initialisation de la première journée de permanence du registre. Vérification de la complétude du dossier papier mis à disposition du public. Le Commissaire enquêteur a pu vérifier que le dossier électronique avait bien été mis en ligne dès le premier jour de l'enquête sur le site de la Préfecture du Pas-de-Calais - <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - selon l'arborescence Publications - Consultation du public - Enquête publique - Eoliennes - SEPE LE GROSEILLER - LISBOURG. Les pièces publiées sont toutes celles du dossier papier à l'exception du « Plan de masse au 1/7000^{ème} ».
- Un test concluant de courrier électronique a été fait par le Commissaire enquêteur dès le premier jour de l'enquête en se rendant sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais, bouton « Réagir à cet article ».
- 12h00 : fin de la permanence.
- 12h07 : envoi d'un mail à l'OE pour demander que le « Plan de masse au 1/7000^{ème} » soit ajouté sur le site de la préfecture. Chose faite le 19 juin, confirmé par mail de l'OE ce jour-là à 8h22.

19 juin : réception d'un mail de l'OE en réponse au mail envoyé en fin de première permanence, porteur également de la délibération de la commune de MATRINGHEM.

20 juin : échange téléphonique avec le Chef de Projets OSTWIND qui confirmer la visite d'une éolienne le lundi 24 juin (voir annexe 7).

24 juin : réception d'un mail de l'assistante au Chef de Projets OSTWIND porteur des éléments suivants :

- Un exemplaire des flyers distribués dans les boîtes aux lettres par la commune de LISBOURG.
- Le certificat de passage du 17 juin, établi par l'huissier de justice, pour vérification des affichages en mairies et sur site, et de la publication sur le site internet de la préfecture des éléments de publicité relatifs à l'enquête publique ;
- Les articles parus dans « La voix du Nord » et dans « Terres et Territoires » le 21 juin annonçant la tenue de l'enquête publique pour le projet éolien SEPE « LE GROSEILLER ».

25 juin : réception d'un mail de l'OE porteur de la délibération de la commune de LAIRES.

26 juin : deuxième permanence.

- 14h00 : début de la permanence, initialisation de la deuxième journée de permanence du registre.
- La clé USB a été apportée par le Commissaire enquêteur dans le cas où quelqu'un demanderait à consulter le dossier numérique (la secrétaire de mairie annonçant des difficultés à mettre à disposition son propre poste de travail). Mesure reconduite jusqu'à la dernière permanence.
- Contrôle du dossier numérique sur le site de la Préfecture : le « Plan de masse au 1/7000^{ème} » a bien été publié, complété des délibérations de la mairie de Matringhem et de la mairie de Laies.
- Un deuxième test concluant de courrier électronique a été fait par le Commissaire enquêteur en se rendant sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais, bouton "Réagir à cet article ».
- 17h00 : fin de la permanence.

27 juin : envoi à pref-enquetes-publiques@pas-de-calais.gouv.fr de l'observation électronique n°1 reçue le 26 juin à 19h54.

29 juin : troisième permanence.

- 9h00 : début de la permanence, initialisation de la troisième journée de permanence du registre.
- 12h00 : fin de la permanence.

2 juillet : échange téléphonique avec Madame HOCHART, par l'entremise de la secrétaire de mairie, pour signifier son opposition au projet, qu'elle concrétisera par un courrier qu'elle viendra déposer lors de la quatrième permanence.

3 juillet : envoi à pref-enquetes-publiques@pas-de-calais.gouv.fr de l'observation électronique n°2 reçue le 30 juin à 18h57.

4 juillet / 14h48 : réception d'un mail de l'OE porteur de la délibération de la CAPSO.

12 juillet : quatrième permanence et réception d'un mail de l'OE porteur de la délibération de la commune de TILLY-CAPELLE.

- 14h30 : ouverture retardée de la permanence suite au retard de la secrétaire de mairie. Le Commissaire enquêteur, présent dès 14h devant la mairie, n'a constaté aucune visite avant l'ouverture. Initialisation de la quatrième journée de permanence du registre. Constat d'une observation, postérieure à la troisième permanence, inscrite au registre par Madame HOCHART.
- 17h30 : fin de la permanence.

17 juillet : cinquième permanence.

- 14h00 : début de la permanence, initialisation de la cinquième journée de permanence du registre.
- 17h00 : fin de la permanence. Point avec Monsieur le Maire : le propriétaire de la maison sise sur la parcelle 649, également face au futur parc, serait favorable au projet.

18 juillet : réception d'un mail de l'assistante au Chef de Projets OSTWIND confirmant le rendez-vous prévu le jeudi 25 juillet à 9 heures dans les locaux d'OSTWIND à Fruges pour la remise du PV de synthèse des observations.

22 au 24 juillet : rédaction du rapport / PV de synthèse des observations.

25 juillet :

- Envoi par mail du PV des observations, comme support à la réunion prévue dans la matinée avec le pétitionnaire.
- Réunion de remise du PV des observations dans les locaux du pétitionnaire (voir annexe 7).
- Réception d'un mail de l'assistante au Chef de Projets OSTWIND porteur des certificats des constats d'huissier établis en date du 17 juin (déjà fourni) et du 18 juillet 2019 par la SCP FONTAINE VALLET concernant les affichages et publications règlementaires de l'enquête publique de la SEPE LE GROSEILLER.

5 août : rédaction du rapport et réception d'un mail de l'assistante au Chef de Projets OSTWIND porteur du mémoire en réponse à l'enquête publique de « Lisbourg 2 », également reçu le 6 août par voie postale en lettre recommandée avec accusé réception.

6 août : rédaction du rapport.

7 août : rédaction du rapport et réception de deux mails de l'OE porteurs de la délibération de la mairie de BERGUENEUSE, et d'un courrier de M. et Mme HOCHART, également transmis à la DDTM.

8 au 16 août : rédaction du rapport, conclusions et avis.

REUNION AVEC LA MAIRIE ET LE PETITIONNAIRE

Date : 7 juin 2019 à 14h

Durée : 1h30 (réunion) + 30mn (visite sur site)

Lieu : mairie, 20 la Place 62134 LISBOURG

Participants :

- Bernard CROHEM : Maire
- Sylvain VERRIELE : Chef de Projets OSTWIND.

PERMANENCES

Rappel des dates arrêtées suite au décalage d'une semaine :

- Lundi 17 juin de 9h à 12h
- Mercredi 26 juin de 14h à 17h
- Samedi 29 juin de 9h à 12h
- Vendredi 12 juillet de 14h à 17h
- Mercredi 17 juillet de 14h à 17h

Cohabitation le premier, le troisième et le dernier jour de l'enquête avec le Commissaire Enquêteur en charge de Lisbourg 1, Jean-Paul DECOURCELLES.

DOSSIER

Le dossier papier a bien été fourni à la mairie par la préfecture.

Le dossier numérique sur le site de la préfecture reste à vérifier le premier jour de l'enquête.

PUBLICITE

Affichage en mairies :

- LISBOURG : le Commissaire enquêteur a pu constater l'affichage en façade de la mairie (voir annexe 3).
- Autres communes : OSTWIND fournira au Commissaire enquêteur le constat d'huissier du bon affichage de l'avis d'enquête publique dans les 33 communes concernées, et de la présence du dossier sur le site internet.

Publicité complémentaire aux annonces légales :

- La commune de LISBOURG n'a pas de bulletin municipal ni d'affichage électronique.
- Le maire a retenu la proposition d'une distribution toutes boîtes de flyers avant l'enquête. OSTWIND a fourni le 24 juin les flyers à la mairie, qui les a distribués à partir de ce jour (avant la deuxième permanence).

AU SUJET DE LA CONCERTATION

Le registre des avis exprimés lors de la permanence publique du 25 novembre 2016 a été fourni par OSTWIND le 11 juin 2019. Il n'y a pas d'autres délibération que celles mentionnées, et qui ont été fournies par OSTWIND le même jour.

La variante « 5 éoliennes » résulte-t-elle, entre autres, de la concertation ? Non car la concertation s'est avérée très favorable au projet. La réfection du chemin de Théroouanne au long duquel le projet s'étalera est plutôt bien appréciée. OSTWIND a rencontré tous les

propriétaires / exploitants le long du chemin pour leur proposer une convention de servitude dans le cas où les travaux sur le chemin auraient une emprise sur leur parcelle (élargissement, enfouissement de câble...).

Quelle est la position actuelle des habitants de LISBOURG, projet sensible voire conflictuel ? Non, au contraire. Le Conseil Municipal est favorable selon le maire. Le président de la société de chasse, qui fait partie du Conseil Municipal, est également favorable au projet. Il y avait une demande des propriétaires / exploitants de LISBOURG qui ne bénéficient pas encore de la manne éolienne : « toutes les communes limitrophes ont de l'éolien, nous on en a la vue sans en tirer de profit ». L'avis de chaque propriétaire d'une parcelle concernée par une éolienne figure dans le dossier de description de la demande.

Impôt Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau : depuis le 1er janvier 2019, 20% de cette taxe revient aux communes et non plus seulement aux Communautés de Communes, soit environ 3000 € par an et par machine.

AU SUJET DU PROJET

Accord des propriétaires concernés (page 25) ? Voir le dossier « description de la demande ».

Cônes de vue de Verchin, Heuchin, Bomy (page 19) : explication donnée.

Le projet est conçu dans une logique de continuité avec l'éolien existant. Mais quid de Lisbourg 1 ?

- Lisbourg 1 est très distant, et n'impacte en rien le contexte de « Lisbourg 2 ».
- Lisbourg 1 comporte 2 éoliennes au sud-ouest de la commune, SEPE Fontaine-Le-Sec.
- Lisbourg 1 a été déposé en préfecture plusieurs mois avant « Lisbourg 2 », et il est donc nommé parmi les parcs dont tient compte « Lisbourg 2 » (voir l'étude paysagère).

Schéma Régional Éolien NPDC : document volumineux a priori disponible sur internet.

VISITE SUR SITE

Visite de l'emplacement des futures éoliennes, accompagné de Monsieur le Maire et du Chef de Projets OSTWIND. Le Commissaire enquêteur a pu vérifier le bon affichage de l'avis d'enquête publique pour chacune d'elles.

- Croisement D130 et route menant au chemin de Théroouanne.
- Entrée du chemin de Théroouanne
- GR-01
- GR-02
- GR-03
- GR-04 et 0 5 (une seule affiche car elles partagent la même zone)

A la demande du Commissaire enquêteur, le pétitionnaire portera le numéro d'éolienne sur les affiches présentes sur site, avant le début de l'enquête publique (ce numéro est mentionné sur les affiches depuis le vendredi 14 juin, information donnée lors de la visite d'une éolienne).

Les futurs parcs éoliens Lisbourg 1 et 2 sont très éloignés, de part et d'autre du village. Le parc « Lisbourg 2 » est éloigné de toute habitation visible, la plus proche à 751m, et il se situe en zone agricole, au voisinage d'un parc existant.

VISITE D'UNE EOLIENNE

Date : 24 juin 2019 à 11h

Durée : 1h30

Lieu : rendez-vous 32 rue de Boulogne à Beaumetz-Lès-Aire

Participants de la société OSTWIND

- Sylvain VERRIELE : Chef de Projets
- Sabrina MINET : assistante Chef de Projets.
- Deux techniciens de la société.

POINTS MARQUANTS

Un des techniciens étant resté dans la nacelle, le Commissaire enquêteur ayant été équipé conformément aux règles de sécurité (casque, chaussures de sécurité, gants, baudrier), progression jusque l'intérieur de la nacelle en ascenseur, sauf pour la première et dernière partie de la montée. L'éolienne avait été arrêtée pour l'occasion.

L'essentiel de l'équipement électrique se situe au rez-de-chaussée. Dans la nacelle, se trouvent uniquement les équipements d'automatisme de l'éolienne (orientation des pales en fonction de la vitesse du vent, paramètres de bridage, détection des anomalies et gestion des alarmes...). Il n'y a pas de moteur contrairement aux fausses rumeurs qui courent. Uniquement les moteurs d'orientation des pales.

Par le toit de la nacelle, on aperçoit une pale analogue à une aile d'avion, ainsi que les feux de signalisation blancs (jour) et rouge (nuit). La signalisation lumineuse bascule automatiquement entre les modes jour et nuit. Les dysfonctionnements sont généralement liés au capteur de luminosité.

Il faut 2 jours pour monter une éolienne, et un peu plus de temps pour l'équiper et la mettre en production.

L'emprise au sol est une vaste aire adaptée au retournement des poids lourds. La base du mât mesure 4,50 m.

Pas de protection anti-intrusion, n'importe qui peut s'approcher d'une éolienne en fonctionnement. L'affichage visible sur le parc éolien annonce le numéro à appeler par quiconque en cas de problème.

Après la visite, le frein de rotor est désactivé et les pales recommencent à tourner. Perception du son d'un léger souffle au pied de la machine.

Les éoliennes sont exploitées à distance, le technicien n'intervenant que si le dépannage nécessite un geste local. Les éoliennes subissent une maintenance annuelle complète : contrôle de tous les équipements, resserrage des éléments vissés...

REMISE DU PV DES OBSERVATIONS

Date : 25 juillet 2019 - 9h

Durée : 1h

Lieu : bureau OSTWIND, 3 Rue du 8 Mai 1945 à Fruges

Participants de la société OSTWIND :

- Sylvain VERRIELE : Chef de Projets
- Sabrina MINET : assistante Chef de Projets.

PRESENTATION DU PV

Lecture commentée du PV pour une bonne appropriation par le pétitionnaire.

Le pétitionnaire répondra point par point à chacune des 10 questions posées, et non pas en faisant référence au tableau des contributions.

SUITES A DONNER

Le Chef de Projets OSTWIND reste joignable pendant ses congés, pour tout complément d'information jugé nécessaire par le Commissaire enquêteur.

Le rapport, les conclusions et avis du Commissaire Enquêteur seront transmis par mail au plus tard le 16 août au pétitionnaire. Celui-ci en accusera réception par mail. Cet envoi électronique sera doublé d'un envoi recommandé avec accusé de réception.

Annexe 8 Tableau de la contribution du public

N°	Oral Ecrit Courrier	Favorable Défavorable NonExprimé	Observations	Lien EP O/N	Domaine	Éléments techniques recueillis par le CE	Suite à donner
1	O	NE	<p>Monsieur Michel GILLION Adresse : 45 rue du Moulin, LISBOURG</p> <p>Il est à la recherche de l'emplacement de ses parcelles DO4 361/362/363/364 et de celle de sa sœur décédée, D04 568 maintenant propriété de ses neveux Cédric BAYART et Karine BAYART.</p> <p>Ces 5 parcelles, concernées par GR-03, lui sont indiquées sur le plan présenté page 51 du « Volume 3 - Description de la demande », ainsi que les courriers présentés pages 42 et 43 du même dossier, par lesquels Cédric et Karine BAYART approuvent la remise en état du site lors du démantèlement du parc éolien.</p> <p>Michel GILLION déplore qu'un tel plan n'ait pas été distribué plus tôt aux propriétaires / exploitants des parcelles situées le long du chemin de Théroüanne et qu'il faille venir en mairie en phase d'enquête publique pour déterminer l'impact du projet (sa visite est motivée par le flyer distribué récemment).</p> <p>Il y voit maintenant plus clair, émettant encore un doute quant au positionnement du poste de livraison, dont il aurait entendu dire qu'il pourrait être sur ses parcelles (D04 361 à 364).</p>	O	Information	Le « Volume 3 - Description de la demande » positionne bien le poste de livraison au pied de GR-03 sur la parcelle D04 568, cela ayant été précisé à Monsieur GILLION par le Commissaire enquêteur.	Questions au pétitionnaire

			<i>Il n'a pas inscrit d'avis au registre.</i>				
2	O	D	<p>Monsieur Frédéric PIGNON Adresse : 42 rue du Groseiller, LISBOURG.</p> <p>Habitant LISBOURG depuis 11 ans, et travaillant au centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer, Monsieur PIGNON précise qu'il voit déjà de chez lui le balisage lumineux des éoliennes de Fruges.</p> <p>Proche des questions environnementales, défenseur de l'écologie, il doute du bien-fondé des éoliennes. Il est venu à la campagne pour profiter du calme et du patrimoine rural, et les éoliennes, selon lui, ne devraient pas en faire partie.</p> <p><i>Il n'a pas inscrit d'avis au registre.</i></p>	O	<p>Proximité des habitations</p> <p>Paysage et patrimoine</p>	Expression d'un avis défavorable, sans élément particulier à analyser.	Questions au pétitionnaire
3	E	D	<p>Monsieur Patrick FENET Adresse : 2 Hameau de la Gacogne, AZINCOURT.</p> <p>OSTWIND est le promoteur des projets concernant LISBOURG, commune du Ternois, mais à proximité des champs éoliens de Fruges.</p> <p>Ne dit-on pas que cette société éprouve actuellement des difficultés financières, en particulier en Allemagne avec plans de restructuration et licenciement de personnels ?</p> <p>La proximité des éoliennes de Fruges ne satisfait-elle pas à l'installation locale (avec en plus Fruges II alentours de Coupelle-Neuve) ?</p>	O	<p>Solidité de la société OSTWIND</p> <p>Mix énergétique</p>	Patrick FENET intervient en tant que président de l'Association de Sauvegarde de Promotion de Défense du Champ de Bataille d'Azincourt et de ses Environs, créée le 18 juin 2018.	Questions au pétitionnaire

			<p>LISBOURG est pays de la Lys : un point d'intérêt pour le tourisme, développé par la fusion récente des Offices de Tourisme des 7 Vallées et du Ternois. L'OT 7 Vallées Ternois inscrit dans sa charte que « nos pays » doivent être source de ressourcement pour le public des villes. Ne doit-il pas l'être aussi et en préalable pour les autochtones ?</p> <p>Comment apporteraient-ils leur sérénité si elle est perturbée par une zone industrielle ?</p> <p>Les éoliennes ne peuvent-elles pas être installées à proximité des axes autoroutiers qui sillonnent la France, lors de la construction ou la réfection de cet équipement routier ?</p>		Paysage et patrimoine		
4	E	D	<p>Monsieur et Madame PEERE Adresse : 84 rue du Groseiller, LISBOURG.</p> <p>Quel dommage de gâcher de si beaux paysages ! Et quel dommage de mettre en péril la vie des très nombreux oiseaux qui vivent dans notre belle campagne. Quid du souhait de notre président des Hauts de France ? Monsieur Xavier Bertrand a souhaité l'arrêt des implantations d'éoliennes dans notre région, message entendu début 2019.</p>	O	<p>Paysage et patrimoine Faune et flore Mix énergétique</p>	<p>Monsieur et Madame PEERE ont pu constater sur le livret de photomontages que leur maison verra a priori le haut de l'éolienne GR-03 (photomontage n°45). Leur maison est en retrait par rapport à ce photomontage.</p>	<p>Questions au pétitionnaire</p>
5	O	NE	<p>Monsieur Dominique PETILLON Adresse : MAISONCELLE. Monsieur PETILLON est président de l'association « Vents des plaines de</p>	N	Information	<p>La commune de Maisoncelle est dans le périmètre de Lisbourg 1 et non des 6 km de « Lisbourg 2 ».</p>	<p>Pas d'argument à retenir pour l'avis du CE.</p>

			Maisoncelle et alentours » qui œuvre pour la protection de l'environnement et pour développer l'intérêt touristique et patrimonial de la région. <i>Il n'a pas inscrit d'avis au registre.</i>				
6	C	D	Monsieur et Madame HOCHART Adresse : 11 Rue du Bois de Bâillon, LISBOURG. <i>Cf. courrier n°1 joint au registre d'enquête, et sa transcription en annexe 9.</i>	O	La majorité des domaines analysés	Laetitia HOCHART a inscrit un avis au registre le 2 juillet, hors permanence. Elle est revenue lors de la 4 ^{ème} permanence avec son mari qui a également inscrit un avis au registre. Madame HOCHART est venue en dernière permanence pour ajouter la synthèse écrite des précédents avis exprimés, sous la forme d'un courrier collé au registre. C'est celui-ci qui est pris en compte par le Commissaire enquêteur.	Questions au pétitionnaire
7	@	F	Monsieur Gérard CLETY Beaucoup de positif sur le projet éolien énergie propre et créative d'emplois avec de bonnes retombées pour la commune.	O	Information	MME Julie CLETY est propriétaire de la parcelle D04 524 sur laquelle est prévue l'éolienne GR-02.	A retenir pour l'avis du CE.
8	@	F	Monsieur Pierre CLETY Beau projet à développer pour l'environnement et le développement économique.	O	Information	Même remarque.	A retenir pour l'avis du CE.

Ce tableau est composé de la façon suivante :

- chaque ligne recense une observation recueillie,
- les trois premières colonnes constituent un identifiant :

- un numéro pour la chronologie d'enregistrement,
- une lettre pour le mode d'enregistrement :
 - O pour observation orale,
 - E pour observation écrite sur le registre d'enquête,
 - C pour observation émanant d'un courrier reçu au siège de l'enquête,
 - @ pour un commentaire enregistré sur le site de la préfecture,
- une lettre pour la teneur générale de l'observation :
 - D pour défavorable,
 - F pour favorable,
 - NE pour non exprimé,
- la quatrième colonne recense l'observation, intégralement ou synthétiquement suivant son importance,
- la cinquième colonne traduit le lien entre l'observation recueillie et le sujet de l'enquête (O pour oui – N pour non),
- la sixième colonne précise le domaine sur lequel porte l'observation relevée,
- la septième colonne détaille les éléments recueillis par le CE, compte tenu de la nature de l'observation à traiter,
- la dernière colonne précise la suite qu'entend donner le CE aux éléments qui lui ont été transmis.

Ayant pris connaissance du projet éolien et étudié les documents mis à notre disposition en mairie, nous voulions vous signifier nos réserves et inquiétudes quant à l'implantation des 5 éoliennes au groseiller. En voici les motifs :

- Lisbourg-le Groseillier n'est situé qu'à une dizaine de kilomètres de Fruges. Le parc Éolien de Fruges est à saturation : 70 éoliennes + 17 autorisées sur 16 sites différents par la société OSTWIND sur les 120 éoliennes construites par OSTWIND en France ! Le phénomène d'encerclement n'est pas objectivement pris en compte dans l'étude car il ne considère pas le Groseiller mais uniquement le ce centre bourg, et il serait bien présent pour nous, riverains qui « contemplons » déjà celles de Beaumetz-les-Aire, Verchin et Fruges, clignoter l'hiver et qui aurons bientôt une vision à 180° sur les dernières « élues ». Les Hauts de France sont déjà n° 1 au palmarès des raccordements au 1^{er} trimestre 2019 devant le centre Val de Loire et la Bourgogne Franche-Comté, ce qui prouve que le nombre d'éoliennes est déjà largement suffisant dans notre région. Pourquoi ne pas se développer dans le Grand-Est ?
- Les photos du projet présentes dans l'étude minimisent l'impact visuel de ces éoliennes. Preuve en étant que seules deux pages concernent les photos montages des principaux impactés et en plus, non dans leur rue - du bois de Bâillon – mais à un carrefour plus distant - rue du groseillier. En revanche de nombreuses photos inutiles sont présentes pour témoigner de l'absence de visibilité de ces éoliennes du cœur de village... Nous ne pouvons accepter d'être considérés comme une quantité négligeable, une minorité silencieuse. Quelle étrange équation que de réduire l'impact visuel sous prétexte que le nombre d'habitations concernées est « négligeable ». L'écran végétal dont il est question dans le projet est un écran éphémère, soumis aux saisons, et privé en plus : ces haies sont susceptibles d'être taillées, ces arbres abattus par leurs propriétaires.
- Nous sommes venus trouver quiétude dans cet écrin de verdure il y a 13 ans. Travaillant en ville, bravant l'exode rural, nous effectuons plus de 250 km chaque semaine pour jouir de cette quiétude sonore et de cette beauté paysagère. Avant notre achat immobilier nous nous sommes instruits sur les éventuels projets de développement, en particulier éoliens. On nous a rassurés... fausement ! Aujourd'hui nous nous sentons trompés. Combien de temps entendrons-nous encore le chant de ces oiseaux ? Combien de temps profiterons-nous de ce silence champêtre ? Combien de temps bénéficierons-nous encore de cette vue vierge, rurale et naturelle ? Qui prendra en compte et en charge cette dépréciation foncière de notre ferme ? Sportifs et amoureux de la nature, nous foulons chaque semaine ces chemins ruraux qui deviendront bientôt de larges boulevards de 5m de largeur. Ne devons-nous pas considérer les phénomènes de retenue d'eau, de sécheresse, de nappe phréatique, d'érosion (région particulièrement touchée). Nos chemins sont-ils donc voués à disparaître et notre campagne à s'éteindre ?
- Si nous sommes conscients des besoins de notre pays en énergie nouvelle, force est de constater que l'Éolienne ne compte de 6% de l'électricité consommée sur une année glissante (6% seulement sans que les consommateurs locaux puissent bénéficier de tarifs réduits !). Quels intérêts alors pour les biens locaux directement impactés ?

- Beaucoup de régions luttent pour sauvegarder leurs terres agricoles, que penser de la superficie cadastrale concernée soit 372 689 m² au détriment de la surface agricole encore en pleine production à ce jour ! Quid de l'importance des terres arables ? Cette part est la plus ciblée de toutes les régions françaises mais jusqu'à quand ? Les exploitations agricoles toutes formes de structure confondues ne cessent de baisser - 4,5% de 2010 à 2016 (sources : agreste.agriculture.gouv). Paradoxalement les parcelles concernées par ces projets (n°499-500, 524, 272) sont des parcelles utilisées pour la culture de céréales. Notre région est spécialisée dans le blé tendre et l'orge (1ère en surface comme en production) : 19% de la production nationale, pour combien de temps encore ?
- Nous estimons que l'étude ne considère pas pleinement le lieu d'implantation, car celui-ci est situé juste entre deux bois (bois de Bâillon / bosquet et bois de Lugy) riches en faune, refuges et migrations (lièvres, biches, rapaces... dont nous contemplons la liberté et l'évolution). A ce titre l'étude nous parle de « bridage » !? Ce principe n'est pas un principe de précaution : il est basé sur un taux de mortalité ! Pourquoi implanter des éoliennes et en réduire leur vitesse après constat ? Il suffit de limiter tout simplement leur implantation...
- Enfin l'étude d'implantation de l'Éolienne GR05 fait fi de la liaison Hertzienne (que nous avons eu grand peine à obtenir en raison de notre faible couverture). Internet n'est à notre domicile pas une source d'évasion, de loisirs mais indispensable à nos professions respectives. Et nous nous demandons encore pourquoi nos campagnes ont-elles si peu d'attrait ? Interrogeons-nous plutôt sur les raisons qui nous poussent à les quitter...

Nous ne sommes pas des Cervantes et nous ne nous battons pas contre ces moulins à vent, nous en appelons au bon sens, à la réflexion sur les tenants et aboutissants de tels projets, au réveil des consciences et à la préservation de nos espaces ruraux.

Article paru dans « La Voix du Nord » le 9 mai 2019

LA VOIX DU NORD JEUDI 9 MAI 2019

Xavier Bertrand opposé à un nouveau projet de cinq éoliennes

Le président du conseil régional des Hauts-de-France a officiellement informé le préfet du Pas-de-Calais de son opposition.

PAR DAVID DERIEUX
arras@lavoixdunord.fr

LISBOURG. Ce n'est pas la première fois qu'il s'exprime de la sorte en pareille circonstance. Dans un courrier envoyé au préfet du Pas-de-Calais, Fabien Sudry, en date du 6 mai, Xavier Bertrand fait part « de l'opposition du conseil régional à la réalisation de tout projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de Lisbourg », plus précisément au sujet d'« un nouveau projet d'implantation de cinq éoliennes, porté par la société Ostwind ».

“ **À proximité immédiate de Lisbourg, dans un rayon de dix kilomètres, se trouvent 120 éoliennes en fonctionnement.** ”

Le président de la Région explique dans ce courrier que « dans son avis rendu le 5 avril, la Mission régionale d'autorité environnementale rappelle qu'à proximité immédiate de Lisbourg, dans un rayon de dix kilomètres, se



Xavier Bertrand explique son choix par la présence de 120 éoliennes dans un rayon de dix kilomètres autour du village. PHOTO BAZIZ CHIBANE

trouvent 34 parcs éoliens représentant 120 éoliennes en fonctionnement, ainsi que trois parcs en projet qui pourraient ajouter 8 éoliennes au territoire ». Il conclut que cette multiplication des éoliennes constitue « une présence particulièrement dense pour un territoire aussi restreint, et qui ne peut qu'avoir d'importantes conséquences paysagères ».

De manière plus générale, Xavier Bertrand rappelle également que

« la région Hauts-de-France a pris position contre le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne », en adoptant en juin 2018 une délibération concernant le mix énergétique, et en encourageant « le développement d'autres énergies renouvelables comme les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire, et la méthanisation », qui « viendront en appui et qui permettront de ne plus avoir à développer davantage de parcs éoliens dans la région ». ■